

Date de mise en ligne : 28 MAI 2025

NOUVELLE-CALÉDONIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE SUD

VILLE DU MONT-DORE

ARRETE DU MAIRE

N° 423 /25 du 28 MAI 2025

Portant abrogation de l'arrêté n° 296/21 du 04 juin 2021 portant délégation à **Monsieur Paul AUSU**, conseiller municipal

Le Maire de la Ville du Mont-Dore,

Vu la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n°99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu les articles L.122-11 et L.122-25 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'élection du Maire, en date du 21 mai 2025 ;

Vu l'élection des adjoints au Maire, en date du 28 mai 2025 ;

Vu l'arrêté n° 296/21 du 04 juin 2021 portant délégation à Monsieur Paul AUSU, conseiller municipal ;

Considérant qu'il y a lieu d'abroger l'arrêté susvisé compte tenu du fait que Monsieur Lionel PAAGALUA, 9^{ème} adjoint, n'est plus en charge du sport et que par conséquent, Monsieur Paul AUSU ne peut plus être délégué auprès de Monsieur Lionel PAAGALUA ;

ARRETE :

Article 1 : L'arrêté n°296/21 du 04 juin 2021 est abrogé.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Article 3 : Le Maire de la Ville du Mont-Dore, le Secrétaire Général et le Trésorier de la province Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre de la Ville, transmis à la Commissaire Déléguée de la République pour la province Sud, notifié à l'intéressé(e) et publié par sous format électronique.

Fait au Mont Dore, le 28 MAI 2025

Le Maire,

Elizabeth RIVIERE



Ampliations :

Subdivision Administrative Sud1
Intéressé(e)1
Trésorerie de la province Sud1
Toutes Directions1
Secrétariat Général (SAG : registre et publication) 1